



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Le 24 octobre 2024

Le conseil de la communauté de communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Choisy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du conseil de communauté : 18 octobre 2024

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 23 - votants 31.

Présents :

Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Pierre AGERON à Michel PASSETEMPS
Yolande BAUDIN à Philippe LANGANNE
Carole BERNIGAUD à Fabienne DREME
Thomas BIELOKOPYTOFF à Rocco COLELLA
Elisabeth BOIVIN à Elodie DONDIN
Jean-Pierre CHAMBARD à Cécile LOUP FOREST
Karine FALCONNAT à Yvan SONNERAT
Virginie MATHIEU à Séverine MUGNIER

Absente : Sophie FORNUTO

Secrétaire de séance : Jacqueline CECCON

N° 2024-100 : Autorisation à donner au Président pour la signature d'une convention de prise en charge de points de collecte des déchets ménagers

Madame Séverine MUGNIER, Vice-présidente en charge de la gestion des déchets, rapporteur

Dans le cadre de sa politique de gestion des déchets et dans un but d'optimisation des coûts, le conseil communautaire a approuvé, par délibération n°2016-41 en date du 17 mai 2016 un règlement d'aménagement des points d'apport volontaire. Celui-ci précise les modalités d'implantation et de financement des points d'apport volontaire sur le territoire de la CCFU.

Il prévoit notamment la signature d'une convention de prise en charge des points de collecte des déchets ménagers pour les opérations immobilières de plusieurs logements.

Conformément audit règlement d'aménagement des points d'apport volontaire, il convient d'établir une convention de prise en charge des points de collecte des déchets ménagers pour les projets immobiliers suivant :

COMMUNE	AMENAGEUR	NOM programme	Nbr LOGEMENTS	NOMBRE DE CONTENEURS	COÛT HT CCFU	COÛT HT AMENAGEUR
SILLINGY Allée des Cabiolons	ALLIADE HABITAT	« Les Charrons »	22 logements	5 conteneurs semi enterrés	17 700,75 € 3 conteneurs	11 656,50 € 2 conteneurs

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions de prise en charge des points d'apport volontaire ainsi que tous documents afférents.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**La secrétaire de séance,
Jacqueline CECCON**